

Plum

De: Cécile ANNOOT - Avocat <ca@annoot-avocat.fr>
Envoyé: jeudi 11 novembre 2021 08:44
À: Plum
Objet: Enquête PLUM – A l'attention du président de la commission d'enquête
Pièces jointes: Pièce 1 - Plan google Maps avec zonage souhaité.pdf; Pièce 2 - Plan cadastral avec zonage souhaité.pdf; 20211111 OBSERVATIONS ENQUETE PUBLIQUE [REDACTED] COMMUNE OLIVET.pdf

Monsieur le Président,

je vous prie de trouver ci-joint les observations que je présente au nom de mon client, Monsieur [REDACTED] à OLIVET.

Deux pièces sont jointes.

Restant naturellement à votre disposition pour toute demande de précision complémentaire,

Salutations distinguées,

Cécile ANNOOT - Avocat

27 quai Anatole France – 75007 PARIS

22 rue de la République – 45000 ORLEANS

Tél : 02.38.43.70.68 – www.annoot-avocat.fr



Cet e-mail contient des informations confidentielles protégées par le secret professionnel.

S'il ne vous est pas destiné, nous vous remercions de le détruire immédiatement, sans le copier, ni révéler ou transmettre son contenu à quiconque.

Commission d'enquête publique

Orléans, le 11 novembre 2021

Nos réf. : [REDACTED] (Olivet)

Objet : Observations sur le projet d'élaboration du PLUM

Monsieur le Président de la commission d'enquête,

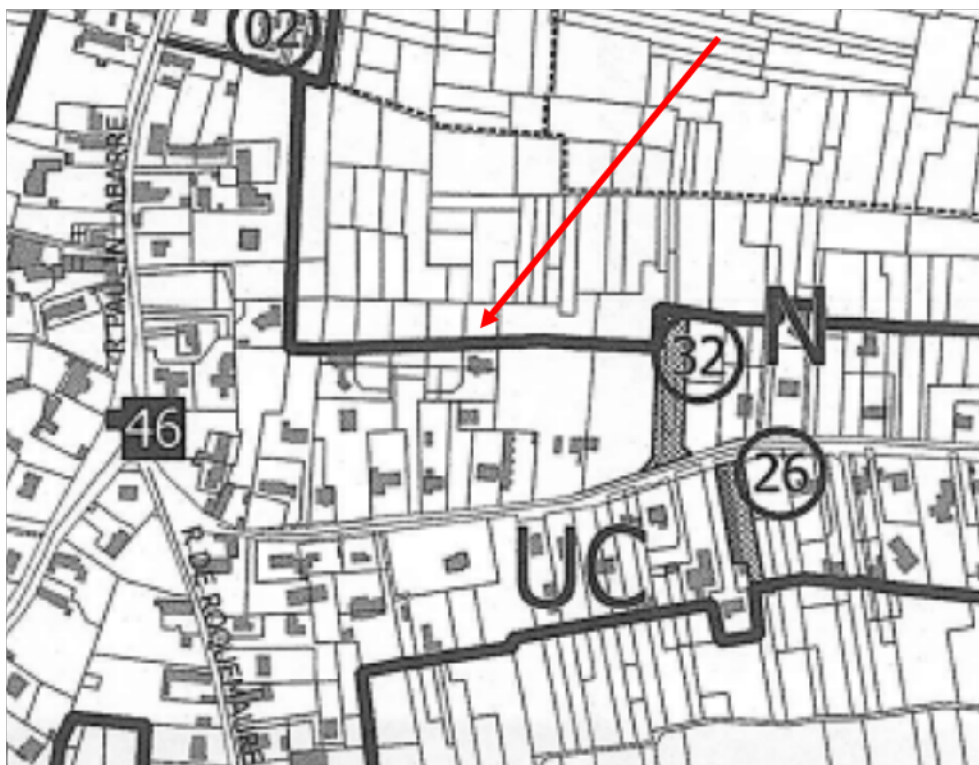
J'ai pris connaissance des documents portés à la connaissance du public à l'occasion de l'enquête publique relative à l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal d'Orléans Métropole.

Vous trouverez ci-dessous les observations dont mon client, Monsieur [REDACTED] souhaitait vous faire part et que vous voudrez bien annexer au registre d'enquête.

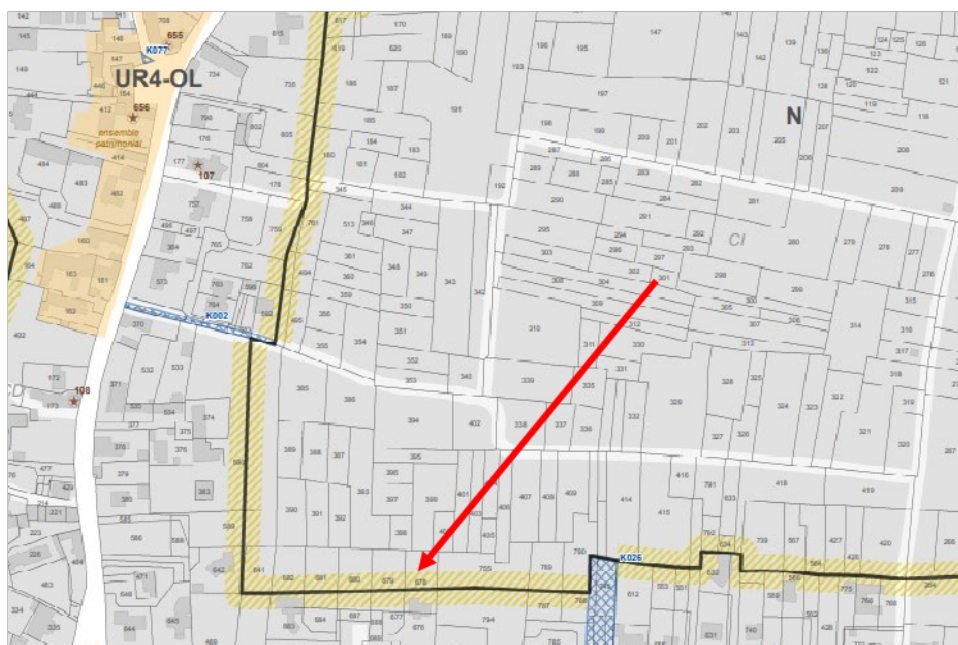
Monsieur [REDACTED] est propriétaire d'une parcelle située [REDACTED] cadastrée n°CI 678 sur le territoire de la commune d'Olivet.



La parcelle CI 678 est actuellement située pour partie en zone urbaine UC, pour partie en zone naturelle.



A l'occasion de l'élaboration du PLUM, Orléans Métropole envisage de conserver le zonage, de sorte que la parcelle se trouverait pour partie en zone N et pour partie en zone UR4



(plan de zonage 76¹)

¹ [https://www.orleans-metropole.fr/fileadmin/orleans/MEDIA/document/urbanisme/plan_local_urbanisme_metropolitain/PLUM/PIEC ES 4.0.0/4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e 76.pdf](https://www.orleans-metropole.fr/fileadmin/orleans/MEDIA/document/urbanisme/plan_local_urbanisme_metropolitain/PLUM/PIEC_ES_4.0.0/4.1.1_Plan_de_zonage_au_2_000e_76.pdf)

Il est demandé que le zonage soit calqué sur les limites parcellaires, pour être en cohérence avec l'utilisation des sols.

Il faut relever à cet égard que les plans utilisés par Orléans Métropole pour représenter son zonage n'ont pas été mis à jour et ne font pas figurer toutes les constructions, notamment les maisons implantées sur les parcelles cadastrées CI 679 et 680.

Or le zonage doit être fixé en tenant compte de la situation existante.



Vous trouverez ci-joint les modifications demandées :

- Sur le plan Google Maps, figure en violet le zonage retenu par le projet de PLUM ; en rose celui demandé.

Pièce n° 1

- Sur le plan cadastral, figure en noir le zonage retenu par le projet de PLUM ; en violet le zonage demandé.

Pièce n° 2

Il est notamment demandé que soient classées en zone UR4, à tout le moins, les parcelles cadastrées CI 641, 682, 681, 680, 679, 678, 755, 789 et 788

La frange agricole et paysagère figurant sur le plan de zonage permettra d'assurer une zone tampon entre les deux zones N et UR4.

*

* *

Telles sont les observations dont Monsieur [REDACTED] souhaitait vous faire part.

Je vous remercie de bien vouloir leur réserver un avis favorable, afin d'aider Orléans Métropole à affiner sa décision.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la commission d'enquête publique, l'expression de ma haute considération.

Cécile ANNOOT

PJ :

1. Plan Google Maps avec zonage souhaité
2. Plan cadastral avec zonage souhaité

